

COMMUNIQUE DE PRESSE

En date du 14/03/2022, la Direction Générale de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie Universelle (CNAMU) a été outrée de constater sur les réseaux sociaux une publication d'allégations à caractère diffamatoires et calomnieuses portant sur sa gestion de la commande publique. Cette publication mensongère intervient au moment où la CNAMU attend l'adoption des décrets d'application de la loi portant régime d'assurance maladie universelle, afin d'opérationnaliser l'assurance maladie au profit des Burkinabè.

En effet, de nombreuses concertations réalisées ont permis d'harmoniser la vision des services techniques, des partenaires sociaux ainsi que des partenaires techniques et financiers sur le système d'opérationnalisation de l'assurance maladie universelle dans notre pays.

Vu l'importance de la mise en œuvre de cette politique publique de santé, tant attendue par les ménages burkinabè, la CNAMU ne saurait tolérer que, les efforts entrepris, soient sapés par de la critique calomnieuse et infondée. C'est pourquoi la Direction Générale de la CNAMU a saisi ses conseils aux fins d'une saisine des juridictions compétentes afin, que justice soit rendue et que l'opinion nationale et internationale soit rassurée.

Au regard des défis liés à la mise en œuvre de l'assurance maladie universelle, notre pays a besoin de la mobilisation des intelligences plutôt que du dénigrement et des accusations infondées. Nous appelons donc à la responsabilité de certains citoyens afin de ne pas entraver la réalisation d'une solution sanitaire dont la mise en œuvre commande un consensus national.

Ouagadougou, le 15/03/2022



La Direction de la Communication